

Mairie d'Anvin
258 rue d'Hesdin 62134 ANVIN
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2021

Réunion du 12 avril 2021 à 19 heures en suite des convocations en date du 02 avril. Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mr Frédy Petit, absent excusé.
Secrétaire de séance : Claudine Gosselin.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU :

Approbation à l'unanimité.

Ajout de délibérations : assurance statutaire des personnels, approbation des compte de gestion et compte administratif 2020.

DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :

L'entreprise Helfaut est en train de démonter la salle de sports à ELSA. Un voisin se pose la question quant à la clôture.

APPROBATION DES COMPTES 2020 :

Un ensemble de documents est remis aux membres du Conseil Municipal : le compte de gestion et le compte administratif font apparaitre les mêmes résultats :

Dépenses de fonctionnement :	473 483,88	Dépenses d'investissement :	116 451,55
Recettes de fonctionnement :	562 639,77	Recettes d'investissement :	292 757,31
Excédent de clôture :	230 771,03 €	Excédent de clôture :	17 887,34 €
	(en prenant le report 2019)		(en prenant le report 2019)

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité par 14 voix pour.

Le compte administratif est adopté à la majorité par 13 voix pour. (le Maire ne pouvant prendre part au vote).

Compte-tenu des restes à réaliser d'un montant de 151 302,33€, l'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité par 14 voix pour 133 414,99 € au compte 1068 (pour l'investissement), 97 356,01 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) et 17 887,34€ au compte 001 (excédent d'investissement reporté).

BUDGET 2021 :

*Vote des 2 taxes : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'elle doit se prononcer sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes locales directes en précisant qu'il n'y a plus qu'à se prononcer sur les seules taxes foncières. Il fait part de son souhait de ne pas les augmenter tout en précisant que les bases d'imposition sont augmentées par l'Etat. Le conseil municipal, à l'unanimité des personnes présentes (14 voix pour) :

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2021 :

- taux de taxe sur le foncier bâti : 38,29% (incluant le taux départemental imposé)
- taux de taxe sur le foncier non bâti : 39,12%

Les dotations sont déterminées comme suit : 91 768€ contre 91 838€ en 2020 et 92 816€ en 2019.

*assurance statutaire : la commune est en démarche pour un nouveau contrat qui démarrerait en mai pour un coût annuel de 3540€ pour les agents CNRACL

*subventions aux associations : les subventions sont adoptées comme suit :

- comité des fêtes : 2 500€ (12 voix pour)
- club de l'amitié : 60€ (14 voix pour)
- gym club : 50€ (14 voix pour)
- chasseurs : 220€ non attribuée dans l'attente de documents complémentaires
- amicale des boulistes : 50€ (14 voix pour)
- tennis de table : 250€ (14 voix pour)
- syndicat d'initiative : 360€ (14 voix pour)
- donneurs de sang : 150€ (13 voix pour)

TOTAL= 3640 €.

VOTE DU BUDGET 2021:

Mr le Maire présente la proposition de budget 2021, à partir des dépenses 2020, en prenant en compte les dépenses du 1^{er} trimestre 2021 et les reports de 2020.

En investissement : remboursement du capital (65 373€) et de l'emprunt relais (205 000€) ; prévisions possibles 135 570€ : caméras de surveillance (2 000€), épandeur à sel (885€), électricité Accart (13 700€), Bluy SDF (12 000€), cimetières, SDF, mairie, voirie...

Quant au terrain Redon, peut-être va-t-il y avoir une opportunité avec Nexity.

Le budget, présenté à l'équilibre, se détaille comme suit :

- dépenses de fonctionnement : 652 710,24
- recettes de fonctionnement : 652 710,24
- dépenses d'investissement : 405 950,74
- recettes d'investissement : 405 950,74

Ce budget inclut l'intervention des brigades vertes pour les tontes ainsi que le ramassage des déchets verts par ATRE.

Le BP 2021 est adopté à l'unanimité par 14 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES :

- stationnement des véhicules parking arrière : vu avec la personne concernée.
- rue d'Eps : dossier urbanisme toujours en cours.
- Que va devenir le stade ? Il est proposé de mettre une boîte à idées en mairie pour son devenir.
- Demande de devis pour rogner les souches des arbres abattus au stade.
- Rue du Marais : déplacement des bacs à fleurs rues d'Hesdin, de Saint-Pol et de Mazinghem.